

Assemblée générale ordinaire des actionnaires

THYON
4 VALLÉES 

Assemblée générale de Télé-Thyon
14 avril 2023 – 17h00

Ordre du jour

1	Contrôle des présences	2
2	Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2022	2
3	Rapport annuel 2021/2022	2
4	Présentation des comptes de l'exercice 2021/2022	3
5	Rapport de l'organe de révision	3
6	Approbation des comptes annuels 2021/2022	4
7	Affectation du résultat de l'exercice.....	4
8	Décharge aux membres du Conseil d'administration.....	4
9	Renouvellement du conseil d'administration.....	4
10	Renouvellement du mandat de l'organe de révision.....	5
11	Reconduction des avantages aux actionnaires.....	5
12	Divers.....	5

PREAMBULE

Le président ouvre l'assemblée générale ordinaire à 17h10. Il salue l'ensemble des actionnaires présents, ainsi que les membres du conseil et de la direction de Télé-Thyon. Il se réjouit de pouvoir à nouveau présider une assemblée en mode présentiel après 3 années affectées par la pandémie du corona virus.

Le président rappelle que l'exercice social passé sous revue est celui qui s'est terminé le 31 octobre 2022. Il s'agit en outre d'une assemblée standard avec un ordre du jour usuel.

L'assemblée générale a été convoquée conformément aux statuts, par insertion dans le Bulletin officiel du canton du Valais et dans la Feuille officielle suisse du commerce en date du 23 mars 2023.

La séance est donc formellement ouverte.

1 CONTROLE DES PRESENCES

Le président informe que 28 actionnaires sont présents ou représentés, pour un total de 60'417 actions sur 80'0000, soit 75.52% de l'actionnariat total.

Il nomme ensuite Myriam Morand et Alain Balleys comme scrutateurs et Valérie Maret comme secrétaire.

Toutes les dispositions légales sont donc respectées pour la tenue de cette assemblée générale ordinaire.

2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2022

Décision

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

3 RAPPORT ANNUEL 2021/2022

Le président se réjouit des excellents chiffres de l'exercice 2021-2022 ; une saison hors du commun avec des résultats dépassant les performances d'avant COVID malgré la forte incertitude et les conditions météorologiques peu favorables en début de saison. Incertitude qui a poussé la société à tabler sur un budget très prudent. Au final, la société termine son exercice avec un EBITDA de plus de 3 millions et un résultat bénéficiaire de 243'772 CHF contre un résultat déficitaire l'année précédente.

Le président revient ensuite suite sur la chronologie de l'année 2021-2022 :

- Début de saison (20 novembre) : manteau neigeux très faible, ouverture possible uniquement grâce à l'enneigement mécanique et au travail des équipes en place ;
- Décembre : excellente fréquentation durant les vacances de Noël avec un record d'affluence le 30 décembre ;
- Janvier : arrivée du variant Omicron qui a posé passablement de problème d'absentéisme au sein des équipes ; météo exceptionnelle et creux de janvier quasi inexistant ;
- Février : situation épidémiologique améliorée et mesures COVID supprimées ;
- Mars : retour progressif des événements ;
- Saison estivale : ouverture de 3 télésièges. Même si le nombre de personnes transportées reste modeste, les échos positifs de la clientèle sont encourageants pour la suite. Cet été, grâce à la très bonne collaboration entre Télé-Thyon, Thyon Région Tourisme et la commune d'Hérérence, les télésièges des Masses et de Trabanta seront ouverts du 8 juillet au 20 août 2023.

Enfin, le président tient à relever la qualité des pistes et de l'accueil, la bonne gestion de l'affluence et la compétence de la direction et de l'ensemble des collaborateurs de la société, qu'ils en soient tous remerciés.

Il passe ensuite la parole au directeur général afin qu'il présente sa vision des points forts de l'exercice 2021-2022. Ce dernier fait le même constat que le président sur les différents événements qui ont jalonné l'année et se réjouit des excellents chiffres réalisés. Il met en exergue 3 éléments clés :

- Augmentation du chiffre d'affaires transport de 50.5% par rapport à N-1 (à noter que la référence suisse est de +38%) ;
- Augmentation du nombre de journées skieurs de 20.7% par rapport à N-1 ;
- Augmentation du nombre de passages de 42.4% par rapport à N-1.

Il relève ensuite l'ouverture de 3 installations durant la saison estivale et la réalisation d'un itinéraire trottinettes sur les Masses qui a rencontré un franc succès. Au niveau des animations, l'été a été riche en événements avec principalement les 50 ans de Thyon 2000 et le Tour de Romandie Femmes.

Le directeur présente ensuite les faits marquants, notamment l'offre de rabais pour les propriétaires sur l'abonnement annuel et le développement de la nouvelle plateforme e-commerce qui a permis une nette augmentation de la vente en ligne.

Pour terminer, le directeur rappelle que la société a de nombreux projets en cours, le télémixte de la Matze en est un, mais de nombreux autres défis ambitieux restent à relever comme l'approvisionnement en électricité qui demeure un sujet d'actualité.

Enfin, il adresse ses remerciements à l'ensemble des collaborateurs, à la clientèle, ainsi qu'à tous les partenaires de la société.

4 PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021/2022

Le directeur passe en revue les comptes de l'exercice de manière détaillée en s'attardant sur les principaux chiffres à retenir, à savoir :

- Un total des produits d'exploitation qui approche les 8 millions ;
- Des charges en augmentation par rapport à N-1 car, contrairement à la saison 2020-2021, toutes les installations ont été exploitées et la saison a été plus longue ;
- Un EBITDA qui dépasse pour la 1^{ère} fois les 3 millions ;
- Des amortissements plus importants par rapport aux exercices précédents ;
- Un résultat net de près de 244 KCHF contre un résultat déficitaire lors de l'exercice 2020-2021.

5 RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Le président salue la présence de M. Bastien Forré, responsable de la succursale de BDO Sion.

L'organe de révision atteste que les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts et recommande l'approbation des comptes.

6 APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2021/2022

Aucune question n'étant soulevée, le président passe à l'approbation des comptes.

Décision

Les actionnaires présents acceptent les comptes à l'unanimité.

7 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

La société a aujourd'hui à disposition un montant de 760'154 CHF. Le conseil d'administration propose d'attribuer à la réserve générale un montant de 12'189 CHF et de reporter le solde, soit 747'965 CHF.

Cette proposition s'explique par le fait que la société a reçu une contribution financière permettant de compenser les pertes subies durant la période COVID et que ce versement est conditionné par la Confédération à la non-distribution de dividendes. En cas de manquement à cette clause, Télé-Thyon devrait alors rembourser l'aide reçue.

Compte tenu des excellents résultats réalisés, le président indique que le conseil va reconsidérer la distribution de dividendes pour les années à venir, mais pour cette année, il suggère de s'en tenir aux conditions fixées par la Confédération et ne pas verser de dividendes.

Décision

La proposition du conseil d'administration est approuvée à l'unanimité.

8 DECHARGE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Décision

La décharge aux membres du conseil d'administration est octroyée à l'unanimité.

9 RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Avant de procéder au vote, le président souhaite témoigner sa profonde reconnaissance aux deux administrateurs qui ne prolongent pas leur mandat, pour les années et l'énergie consacrées à la société. Au nom du conseil d'administration, il remercie chaleureusement Messieurs Gérard Favre et Danny Défago pour leur engagement et leur contribution et leur souhaite ses meilleurs vœux de santé et de réussite.

Le conseil d'administration propose le renouvellement pour 4 ans des mandats de Madame Carole Seppey, ainsi que de Messieurs Christian Bitschnau, Christian Burrus, Pascal Favre, Jean-Albert Ferrez, Grégory Logean et Laurent Vaucher. Il propose également l'élection pour un mandat d'une durée de 4 ans de Madame Stéphanie Lipawsky-Pont en remplacement de Monsieur Danny Défago et de Monsieur Ludovic Favre en remplacement de Monsieur Gérard Favre.

Le président fait la proposition d'un vote en bloc, proposition acceptée par les actionnaires.

Décision

Tous les mandats sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

10 RENOUELEMENT DU MANDAT DE L'ORGANE DE REVISION

Le conseil propose de renouveler le mandat de la société BDO SA, succursale de Sion, pour une année supplémentaire.

Décision

Le mandat de l'organe de révision BDO SA est renouvelé à l'unanimité.

11 RECONDUCTION DES AVANTAGES AUX ACTIONNAIRES

Le directeur présente rapidement les conditions qui régissent l'octroi des avantages aux actionnaires ; il rappelle que celles-ci n'ont pas été modifiées par rapport à l'année dernière et qu'un guide pratique détaillé est disponible sur le site Internet de la société. En résumé, les propriétaires d'actions (personnes physiquement uniquement), ainsi que les membres de leur famille (ascendants ou descendants) peuvent bénéficier de ces avantages. Chaque actionnaire reçoit une carte mentionnant le nombre de points correspondant à ses actions selon un barème défini.

Décision

A l'unanimité, l'assemblée générale valide la reconduction des avantages aux actionnaires.

12 DIVERS

La partie formelle étant terminée, le président invite les actionnaires à soumettre leurs éventuelles questions et remarques.

Jean-Yves Dayer prend la parole et commence par féliciter la direction pour le projet du télémixte qui, selon lui, fait évoluer la station dans le bon sens. Il adresse ensuite un certain nombre de questions et de remarques :

- Est-ce qu'un billet piéton sera proposé pour le télémixte : *Eric Crettaz lui répond par la positive, mais ne connaît pas encore le tarif qui sera pratiqué ;*
- Un forfait combiné avec la descente sur Veysonnaz est-il prévu : *aucune décision n'a pour le moment été prise, mais l'idée est notée par la direction ;*
- Avec la nouvelle installation, est-ce que la société prévoit un éclairage de nuit sur le tronçon de la Matze : *l'installation et la gare seront effectivement éclairées ; pour ce qui est de la piste, un chiffrage a été réalisé l'automne dernier, mais le projet en est au stade des discussions, notamment avec Swiss Ski qui a montré de l'intérêt.*
- Suggestion est faite de tracer une piste de compétition depuis le Creux de Theytaz 1 jusqu'à La Matze : *Eric Crettaz rappelle qu'il n'est pas possible de sortir du périmètre inscrit dans le domaine skiable, en revanche, une optimisation du terrain est prévue là où il est possible de gagner en efficacité, notamment en élargissant la piste vers l'itinéraire de montée du télési.*

- Pour quelle raison il n'est pas autorisé de descendre avec le télésiège de l'Éthérolla en été : *actuellement, la société a uniquement l'autorisation pour la montée, mais la procédure pour la descente sera probablement lancée prochainement auprès de l'OFT.*

La parole est donnée à Yves Roduit. Ce dernier soulève la problématique des randonneurs à ski qui se mettent en danger et mettent également en danger les skieurs alpins. Il demande si Télé-Thyon envisage des solutions pour améliorer la situation sachant qu'en cas d'accident, le skieur alpin est apparemment toujours fautif. Eric Crettaz a conscience du problème, mais la législation en vigueur ne permet pas de prendre des mesures supplémentaires à ce qui se fait déjà aujourd'hui. Actuellement des banderoles au départ des pistes indiquent les règles du ski de randonnée, un effort est mis sur la prévention. Il s'agit néanmoins d'un vrai sujet en termes de sécurité qui préoccupe beaucoup la société, surtout la nuit avec les engins de damage. Une des pistes à explorer réside dans la meilleure communication d'un itinéraire existant réservé aux randonneurs.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les actionnaires pour leur présence et convie l'assemblée à la Tsermetta pour un apéritif et un repas.

Il lève la séance à 18h30.

Pascal Favre
Président

Valérie Maret
Secrétaire